



**Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026**

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvénehen sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient absents / excusés : Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, Bernard COSPEREC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU

Pouvoirs : Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC

Nombre de membres au conseil : 44
Présents : 32
Votants : 37

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_135

Vie institutionnelle – Règlement intérieur des instances de Roi Morvan Communauté

Vu les articles L2121-8 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le fonctionnement des instances de la communauté de communes doit être précisé dans un règlement intérieur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le règlement intérieur des instances de Roi Morvan Communauté tel que proposé en annexe

→ **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER